



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES
PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES
☎ 03.21.69.86.35 - Télécopie 03.21.69.08.22

Affaire suivie par Monsieur GONZALEZ
Directeur territorial
MG/TP

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 23 JANVIER 2019 A 18 H 00

=====

L'an deux mille dix-neuf, le 23 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 janvier 2019.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES (n'ayant pas donné pouvoir jusqu'à son arrivée avant l'examen de la délibération n° 2), Mmes BOURDON, VINCENT, M. MARONI, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. RUDYNSKI, Mme DELPORTE, MM. GAYANT (n'ayant pas donné pouvoir jusqu'à son arrivée avant l'examen de la délibération n° 2), MILLET, Mmes BRETON (n'ayant pas donné pouvoir à compter de son départ avant l'examen de la délibération n° 3), TIMME, POSMYK-VAIRON, M. DUCASTEL, Mmes BOEYKENS, CHOCHOI.

Etaient excusés : M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. HANON, M. DELSERT ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme DAUTHIEU ayant donné pouvoir à Mme BOURDON, Mme LEDENT ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme DELELIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme GAUTHY ayant donné pouvoir à M. DUCASTEL, M. SANCHEZ n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOURKISS ayant donné pouvoir à Mme POSMYK-VAIRON, Mme BLOMME n'ayant pas donné pouvoir, M. NORMAND n'ayant pas donné pouvoir, M. SION n'ayant pas donné pouvoir, M. BABIC n'ayant pas donné pouvoir, M. MANKOU ayant donné pouvoir à Mme DELPORTE, M. LEBRUN ayant donné pouvoir à M. RUDYNSKI.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Roger RUDYNSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Appel des membres par Monsieur DRAB, Directeur général des services.

☞☞☞☞

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 décembre 2018.

⇒ *Adopté à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 2

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – EXAMEN DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE LENS A COMPTER DE L'EXERCICE 2014 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - DEBAT

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Le Conseil prend acte après en avoir débattu.*

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

QUESTION N° 3

DENOMINATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA CITE 12/14

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 4

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT SAISONNIER POUR LA PERIODE DES PETITES VACANCES SCOLAIRES (TOUSSAINT, NOËL, HIVER ET PRINTEMPS)

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 5

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LENS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La date de dépôt des candidatures ayant été fixée au 21 janvier 2019, et après appel à candidature en séance, les candidatures suivantes ont été reçues :

- Pour la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

Monsieur Philippe MILLET

- Pour la liste "AGIR POUR LENS ET SA REGION"

Monsieur Bruno DUCASTEL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS :	39
VOTANTS :	33
ABSTENTIONS :	0
SUFFRAGES EXPRIMES	:.....33
MAJORITE ABSOLUE	:.....17

Ont obtenu :

Candidat de la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

Monsieur Philippe MILLET30 voix

Candidat de la liste "AGIR POUR LENS ET SA REGION"

Monsieur Bruno DUCASTEL..... 3 voix

Monsieur Philippe MILLET recueillant la majorité des suffrages exprimés est désigné pour représenter la commune au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction publique territoriale.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

QUESTION N° 6

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE VISANT A LA SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS RESERVES – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

QUESTION N° 7

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2019

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Le Débat d'Orientations Budgétaires ayant été présenté par le Maire, le Conseil prend acte du débat qui a suivi à l'unanimité.*

QUESTION N° 8

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 20 janvier 2019, M. DUCASTEL a indiqué avoir 2 questions orales pour le Conseil municipal du 23 janvier 2019 :

Question 1 (M. DUCASTEL) : La philosophie de CLIINK est d'inciter les habitants de la CALL, donc les lensois, à participer à la collecte du verre en déposant leurs bouteilles dans des containers moyennant une récompense, à savoir acquérir des points qui permettent soit de bénéficier d'avantages chez les commerçants de la CALL, soit de faire un don à des associations (les points sont alors convertis en euros). C'est donc inciter les habitants moyennant une récompense à avoir une démarche écologique. De plus, cela peut constituer un petit complément de revenu.

PROBLÈME remonté par plusieurs citoyens lensois : depuis décembre 2018, CLIINK ne semble plus répondre ! Quand on dépose des bouteilles dans un container et dans le dispositif CLIINK, il ne se passe rien ! IMPOSSIBLE de bénéficier des points promis ! Le dispositif n'enregistre aucun point. Cela semble concerner l'ensemble des containers installés à LENS.

Conséquence : un découragement à jouer le jeu, c'est-à-dire porter les bouteilles au container et plutôt les glisser dans la poubelle rouge. Même si les habitants, avec ou sans CLIINK, déposent leurs verres dans les containers (nous en faisons partie), **pouvez-vous nous faire un retour sur la quantité de verres collectée en 2018 ?**

Les citoyens ayant remontés ces infos attestent que, depuis sa mise en œuvre, CLIINK rencontre régulièrement des problèmes techniques (container qui ne fonctionne pas, ce qui oblige à aller à un autre ; points non enregistrés, ce qui oblige à appeler pour récupérer ses points), difficultés pour comprendre les conditions d'accès aux avantages attribués par les commerçants, et surtout ces avantages apparaissent finalement peu intéressants (il

semblerait que par exemple, pour bénéficier d'une tasse de café dans un restaurant participant, il faille prendre un repas complet).

Pouvez-vous nous faire un retour sur les difficultés techniques actuelles de CLIINK ? Communiquer à nouveau sur le dispositif CLIINK : son fonctionnement, ses avantages, comment en bénéficier ? Cela pourrait permettre de redonner un intérêt pour ce dispositif.

↳ La réponse est apportée en séance par M. ROBERT.

Question 2 (M. DUCASTEL) : Grand Débat National : à l'instar de ce que de nombreuses villes commencent à organiser pour faciliter l'organisation technique et la tenue de séances de débat avec les citoyens , avez-vous prévu d'en organiser sur la ville de Lens ou de faciliter simplement l'organisation de ceux-ci s'il y a des demandes exprimées ?

↳ La réponse est apportée en séance par M. ROBERT.

La séance est levée à 19 heures 14.